



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

**PROGRAMME ANNUEL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION
SANTE, SECURITE AU TRAVAIL
2023**

Document soumis pour avis à la Formation spécialisée du 30 mars 2023

PREAMBULE

Ce plan annuel de prévention définit la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail dans les établissements scolaires de la Seine-Saint-Denis.

Le plan annuel départemental de prévention des risques professionnels s'inscrit dans le cadre :

- De la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, et qui en son article 10, a créé les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T)
- De l'accord sur la santé et la sécurité au travail signé le 20 novembre 2009 et qui a pour objectif de rénover la politique des employeurs publics en matière de protection de la santé et de la sécurité afin d'améliorer les conditions de travail des agents
- Du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations & les établissements publics de l'État
- Du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, qui définit les obligations des administrations de l'État en matière de protection de la santé et de la sécurité de leurs agents
- Arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Des orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements de l'Education nationale
- De la circulaire rectorale 2019-074 relative à la sécurité et au rappel des consignes nationales et académiques
- De l'enquête annuelle départementale sur les registres obligatoires des écoles

Le programme annuel départemental de prévention des risques présente les grands axes de travail avec les actions à entreprendre au cours de l'année civile 2023.

Ce plan a pour objectif :

- De déterminer les axes de la politique de prévention des risques
- De présenter les objectifs et les actions à mettre en œuvre

Les grands axes du plan 2023 :

- Renforcer l'organisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
- Renforcer la prise en charge de certains risques professionnels dans la politique de prévention

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PREVENTION 2022

Le plan de prévention départemental 2022 était constitué des axes suivants :

Axe 1 – Renforcer l'organisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Actions réalisées :

- Organisation du réseau des assistants de prévention du premier degré
- Organisation d'une journée d'accueil/formation à destination des assistants de prévention
- Création d'un espace TRIBU regroupant les informations essentielles pour les assistants de prévention dans la pratique de leur mission
- Diffusion des lettres de mission à destination des assistants de prévention
- Création d'une liste de diffusion à l'usage des assistants de prévention

Axe 2 – Généraliser la prise en compte de l'évaluation des risques professionnels

Actions réalisées :

- Accompagnement des chefs d'établissements dans la mise en place du DUERP en lien avec le Rectorat
- Formation des néo-directeurs
- Visites CHSCTD

Axe 3 – Accompagner les démarches de qualité de vie au travail

Actions réalisées :

- Accueil institutionnel des primo-arrivants à la DSDEN
- Formation des néo-directeurs à la prévention des RPS
- Projet de végétalisation de la DSDEN

Axe 4 – Renforcer la prise en compte des risques bâtimentaires dans les politiques de prévention

Actions réalisées :

- Projet numérique de recueil des DTA (application PPMS) en lien avec la DSI
- Visites d'établissements en lien avec le CHSCTD
- Accompagnement des IEN concernant les problématiques bâtimentaires

PROGRAMME ANNUEL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES RISQUES 2023

Les axes prioritaires du programme annuel de prévention départemental sont les suivants :

Axe 1 – Renforcer l'organisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Objectif : Mettre en place une organisation qui permet de répondre aux exigences de la santé et sécurité au travail

Objectifs Opérationnels	Acteurs de prévention concernés	Actions de prévention à mettre en œuvre
Mise en place des CSA et formation spécialisée	Rectorat / DSDEN / SST	Organisation de la bonne institution des CSA et Formation spécialisée
Déployer le réseau des assistants de prévention	Rectorat / Conseillers de prévention / SST	Cartographier les assistants de prévention du département
		Cibler et définir conjointement leurs missions
		Encourager la nomination de 2 AP par établissement scolaire : 1 issu du MENJS et 1 issu de la collectivité territoriale de rattachement en coordination
Former et sensibiliser les acteurs du réseau SST	Rectorat / Conseillers de prévention / SST	Assurer la formation à la SST des assistants de prévention du département.
		Participer à l'information de l'ensemble des personnels sur les dispositifs, les acteurs, les partenaires et les instances de prévention
		Sensibiliser les personnels de direction à la SST par des actions de formation et d'information
Participer à l'amélioration et à la mise en place des registres obligatoires	Conseillers de prévention / SST	Contrôler la présence des registres au sein des établissements
		Accompagner la mise en place des PPMS
		Sensibiliser les personnels de direction sur les registres obligatoires
Déployer les missions des acteurs et partenaires en charge de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail	Rectorat / DSDEN / EAFC / SST	Organiser et assurer le suivi des travaux de la formation spécialisée
		Assurer la formation des membres de la formation spécialisée
		Organiser, coordonner et animer les réunions de réseaux des AP

Axe 2 – Renforcer la prise en charge de certains risques professionnels dans la politique de prévention

Objectif : Déployer les outils et les analyses nécessaires pour évaluer les risques et pérenniser les actions

Objectifs Opérationnels	Acteurs de prévention concernés	Actions de prévention à mettre en œuvre
Poursuivre l'incitation à la création et mise à jour du DUERP dans les établissements scolaires	SST	Accompagner les personnels encadrant dans la mise en place et la mise à jour du DUERP.
Généraliser les rapports et programmes annuels de prévention au niveau académique, départemental et local	SST	Impulser à chaque niveau (écoles, EPLE, services départementaux et académiques) une démarche d'analyse du DUERP pour établir un programme de prévention annuel (PAP).
Signaler, traiter et assurer le suivi des actes de violences (dont violences sexuelles et sexistes), discriminations, harcèlement et agissements sexistes	Rectorat / FS / SST	Informer sur le dispositif de signalement, suivi et traitement des actes et agissements
		Désigner un référent au sein de la Formation spécialisée
		Diffuser les coordonnées du référent aux personnels
		Former le ou la référent(e) de la formation spécialisée
Sensibiliser et former les personnels aux RPS	RH / EAFC / SST	Formation des personnels encadrants dans la prévention des RPS
		Prévenir les RPS : informations et sensibilisation des personnels
		Accompagner les situations de violence au travail

Objectifs Opérationnels	Acteurs de prévention concernés	Actions de prévention à mettre en œuvre
Évaluer les risques bâtimentaires	FS / SST	Poursuivre et renforcer l'évaluation des risques bâtimentaires lors des visites de la Formation spécialisée
		Poursuivre le recueil des DTA et mises à jour des établissements scolaires
		Recueillir en lien avec les Collectivités les informations sur les campagnes de mesures de polluants dans les établissements
		Diffuser le guide de prévention des risques d'exposition à l'amiante
		Initier le déploiement de l'applicatif ministériel relatif aux données bâtimentaires
Avoir une vision globale des chantiers en site occupé	SST	Être informé des chantiers prévus et en cours dans le département
		Former les personnels de direction lorsque des travaux sont prévus dans leur établissement
		Informier l'ensemble des usagers de l'établissement de ces travaux
		Assurer un suivi des travaux avec les chefs d'établissement

Document élaboré par :

IA - DSDEN 93

Mission santé et sécurité au travail

sante.securite.travail93@ac-creteil.fr